

Copropriété :
SDC RESIDENCE DE TONGE
48 bis / 52 bis Rue de Verdun
50300 AVRANCHES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU **jeudi 30 juin 2022**

Le jeudi 30 juin 2022 à 14:00, les copropriétaires de la résidence SDC RESIDENCE DE TONGE sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

SALLE FNAIM
41 Place du Général de Gaulle
76000 ROUEN

pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, qui indique que :

- 4 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 69 sur 1000.
- 0 copropriétaires sont présents ou représentés en visioconférence, soit 0 sur 1000.
- 8 copropriétaires votent par correspondance, soit 147 sur 1000.

Sont présents ou représentés :

M. GOURBEYRE (18), M. LABATUT Patrick (16) Représenté(e) par M. GOURBEYRE, Mme PONCET (18) Représenté(e) par M. GOURBEYRE, M. ou Mme PONCET Denis (17) Représenté(e) par M. GOURBEYRE

Sont présents ou représentés en visioconférence :

NEANT

Sont en vote par correspondance :

M. BERNARD André (9), Mme BERTHIER Valérie (9), M. ou Mme BLANCHARD Yvon (18), M. GENIS Emmanuel (16), S.A.S. IMMOBILIERE DOMUSVI 2 (59), S.A.R.L. LES PETITS PAS (18), M. PICQUE Sylvain (9), M. ou Mme ROGER Philippe (9)

Sont absents et non représentés :

M. ARNOUX Philippe (10), M. BERNARDO Thierry (9), M. ou Mme BLACHON Sébastien (9), M. ou Mme BLANCHARD David et Christelle (9), Indivision BLIER Chez Madame Isabelle BLIER (10), M. BONNET Sylvain (9), Melle BOUDOL Maryline (16), M. BOURGAREL Stéphane (9), M. ou Mme BOUTRY Joel (18), Mme BUZAY Maryse (10), M. CHOPIN Philippe (19), M. ou Mme COUVE Thierry et Corinne (18), Mme DELAUNAY Coralie (16), M. ou Mme DELORT Robert (17), M. DICK Vincent (17), S.A.R.L. DOMATINE (64), M. DUCHEMIN Germain et Monique (9), M. ECORCHON Pierre (19), M. ou Mme ENGLES Cyrille (16), M. ou Mme ESTEVES (19), M. ou Mme FABRIZIO (15), FRANCOIS-CAZIOT (10), M. GALIEGUE William (16), M. GALPIN Philippe (9), M. ou Mme GATIGNOL (17), M. ou Mme GEORGES Patrick (9), M. et Mme GUIHENEUF - FAVARD Jérémie (10), Mme GUYARD (16), M. GUYARD Kévin (16), M. GUYARD Michel (16), M. HARDY Hervé (9), M. HOCDE Yves (16), M. JACQUOT Joel (10), Mme KHALIL Sarah (9), M. KUHN Hubert (9), M. LAPALUS Didier (18), M. LEGOUPIL Luc (9), M. LESBATS Stéphane (10), M. et Mme MARCHAND - BEILLON (10), Mme MARQUER Lydie (9), M. ou Mme MARTIN Emile et Marie-Claire (10), SCI PACIFIC Chez Monsieur GUYARD (19), M. ou Mme PALLIGEN Jérôme (18), M. PEREIRA (18), Mme QUEGUTNER Karine (9), M. ou Mme RENAULT Loic (9), Entreprise RENCUROS-MILORD (9), M. ou Mme RUFFE Julien (9), M. RYO (10), Mme SALJOT (11), M. ou Mme SAVARY Aurélie (18), M. ou Mme SEGUY (9), Mme SONET Chantal (9), M. SOUCHERE Lionel (19), M. SOULON (25), M. ou Mme VOZELLE & POUMEROL Yann et Emmanuelle (16)

Ordre du jour :

- 1 - Election du Président de la présente assemblée. (art24)
- 2 - Election du scrutateur de la présente assemblée.(art24)
- 3 - Election du secrétaire de la présente assemblée.(art24)
- 4 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022. (Art 24)
- 5 - Budget prévisionnel du 01/04/2022 au 31/03/2023 (Art 24)
- 6 - Budget prévisionnel du 01/04/2023 au 31/03/2024 (Art 24)
- 7 - Questions diverses(Pas de vote)

Résolutions :

Résolution n°1 :Election du Président de la présente assemblée. (art24)

Pour remplir les fonctions de Président de séance, l'assemblée générale désigne : M. GOURBEYRE Pascal

VOTENT POUR	200 / 200 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (131 tantièmes votant par correspondance, 69 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	16 (Total tantièmes: 1000) (16 tantièmes votant par correspondance)

M. GENIS Emmanuel (16)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°2 :Election du scrutateur de la présente assemblée.(art24)

Pour remplir les fonctions de scrutateur, l'assemblée générale élit:

Résolution non votée

Résolution n°3 :Election du secrétaire de la présente assemblée.(art24)

Pour remplir les fonctions de secrétaire, l'assemblée générale élit: Monsieur Gautier VALLET représentant le CABINET LEROUX.

VOTENT POUR	200 / 200 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (131 tantièmes votant par correspondance, 69 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	16 (Total tantièmes: 1000) (16 tantièmes votant par correspondance)

M. GENIS Emmanuel (16)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°4 :Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022. (Art 24)

Le syndic présente aux copropriétaires les comptes de l'exercice arrêté au 31/03/2022.

L'assemblée générale approuve les comptes dudit exercice pour un montant de 15 888,11 euros TTC.

VOTENT POUR	200 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (131 tantièmes votant par correspondance, 69 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
VOTENT CONTRE	16 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (16 tantièmes votant par correspondance)

M. GENIS Emmanuel (16)

ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°5 :Budget prévisionnel du 01/04/2022 au 31/03/2023 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023 arrêté à la somme de 18 290,00 euros TTC.

VOTENT POUR	200 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (131 tantièmes votant
-------------	--

VOTENT CONTRE

M. GENIS Emmanuel (16)
ABSTENTION

par correspondance, 69 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
16 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (16 tantièmes votant par correspondance)

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°6 :Budget prévisionnel du 01/04/2023 au 31/03/2024 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 arrêté à la somme de 18 390,00 euros TTC.

VOTENT POUR

VOTENT CONTRE

M. GENIS Emmanuel (16)
ABSTENTION

200 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (131 tantièmes votant par correspondance, 69 tantièmes votant en présentiel ou par procuration)
16 / 216 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 1000) (16 tantièmes votant par correspondance)

NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°7 :Questions diverses (Pas de vote)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h45.

LE SCRUTATEUR

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Paul GOUDEBURE

Guillaume VALLET

Fait le 26/08/2022

Fait le 29/07/2022

✓ Signé et certifié par vous sign

✓ Signé et certifié par vous sign

L'article 42, alinéa 2 et 3 de la loi du 10 juillet 1965, indique :

« Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. »